



Finances à fin décembre

Le budget n'est pas intégralement utilisé.

La Direction termine l'année en positif : Le Siège économisera ■■■ M€ sur 2025 (Grâce à ■■■ M€ du Hardware et 229 k€ de cortAlx Labs). Néanmoins, ce « bonus » est principalement dû à des budgets KTD non dépensés. Les carnets de commande sont d'un peu plus d'un an pour HW et d'un peu moins d'un an pour cortAlx Labs. Le budget d'investissement est intégralement utilisé. N'hésitez pas à contacter un élu CFDT pour avoir le détail des chiffres.

Zone à Régime Restrictif

ZRR, pas d'inquiétudes, pour l'instant. Attendons l'analyse de risque de la Direction.

TRT-France en lien avec l'état et l'UMR hébergée, désire augmenter le niveau de protection du « potentiel scientifique et technique de la nation » en créant des Zones à Régime Restrictif au vu de ses activités et de l'évolution du contexte géopolitique.

Néanmoins, la création de ZRR aura des impacts sur l'organisation et potentiellement sur certains salariés qui devront subir une enquête administrative pour être autorisés à accéder en ZRR.

La Direction de TRT-France effectue actuellement des analyses de risques sur les activités de recherche afin de décider lesquelles devraient être mises en ZRR.

L'objectif louable de la Direction est de vouloir définir les ZRR au plus juste pour en limiter au maximum l'impact.

L'analyse étant en cours, impossible actuellement d'évaluer les conséquences.

La mise en place des ZRR est envisagée pour fin 2026. En attendant, la Direction va passer en Zone Protégée qui n'impose que des contraintes de protection périmétrique et de contrôle d'accès qu'elle réalise déjà.

Nouvelle Billetterie

Règles étendues pour la billetterie

Suite aux difficultés rencontrées par de nombreux salariés avec les règles de la billetterie en 2025, le bureau du CSE a proposé, pour 2026, une version étendue des règles vous offrant beaucoup plus de possibilités de subvention. Les élus ont voté Pour à l'unanimité.



Vos élus CSE : Giuseppe Bellomonte, Ana Borta-Boyon, Paul Brelet, Christine Denis, David Faure, Louiza Hamidouche, Sébastien Héron, Jean-Pierre Le Goëc, Quentin Lévesque, Delphine Longuet, Sébastien Madelénat, Patrick Resneau, Hasan Sahin, Clément Souyri et Sophie Thomas.

<https://www.cfdt-thales.com/actualites/thales-research-technology-france-trt/detail>

Aspects sociaux à fin décembre

Effectifs : 328 (+4) par rapport à novembre.

Détachés et Apprentis : RAS.

Postes ouverts : 5 ouverts dont **1 nouveau**.

L'objectif des 328 en fin d'année est atteint ! La Direction montre enfin sa capacité à atteindre ses objectifs et sa volonté d'augmenter la force de travail dans TRT-France avec encore 5 postes à pourvoir, même si une partie des postes sont malheureusement des CDD.

Ce mois : 6 entrées en CDD (3 H, 3 F) et 2 départs (2 H).

Les élus CFDT souhaitent la bienvenue aux nouveaux arrivants !

Sorties tardives

Depuis plus d'un an, toujours le même constat. Y-a-t-il une volonté pour corriger le problème ?

Encore de nombreuses personnes quittent le site après 19h30. Les élus CFDT encouragent ces personnes à respecter les horaires du site pour leur propre sécurité. En effet, en dehors des heures d'ouverture, la sécurité des personnes n'est plus assurée par la Direction.

Les élus CFDT constatent depuis l'an dernier que la Direction n'arrive pas à faire respecter les horaires d'accès au site malgré les risques qui pèsent sur les salariés et sur la Direction qui est responsable de cette sécurité.

Les élus CFDT s'interrogent sur la volonté réelle de la Direction à assurer votre sécurité et à faire respecter les accords...

CET

CET de plus en plus utilisé. Une bonne nouvelle ?

En 2025, 366 jours de CET ont été pris : 41 jours en CET classique et 325 en CET de fin de carrière (incluant l'abondement en jours).

La Direction note que l'accord CET commence à être plus utilisé par les salariés.

Les élus CFDT comprennent l'intérêt que peut avoir le CET fin de carrière pour profiter de l'abondement de la Direction pour partir plus tôt en retraite.

Néanmoins, les élus CFDT encouragent les salariés qui mettraient les jours de congés dans le CET au motif qu'ils ne peuvent pas les prendre à cause d'une surcharge à alerter leur management et venir voir un représentant CFDT.

N'oublions pas qu'aucun salarié ne devrait être obligé de transférer les congés qu'il n'a pas pu prendre dans le CET. L'organisation devrait lui permettre de pouvoir prendre ses congés.

